



Avis du Conseil de développement de GPS&O

LE PROJET DE TERRITOIRE

Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du CODEV le 26 09 2022

Michel Néry, Président du Conseil de développement
Fabien Dages, rapporteur du groupe de travail

Avis sur saisine de Madame la Présidente de la CU de GPS&O en date du 29 juillet 2022

Table des matières

Le Projet de territoire	3
Observations d'ordre général :.....	4
Un document attendu pour un examen rapide	4
Un document court mais encore en cours.....	4
En l'état du texte, l'objectif poursuivi n'était pas clair	4
Un Projet fondé sur les compétences et la subsidiarité.....	5
La démarche d'élaboration semble inexploitée.....	5
Quel rôle pour les habitants et les acteurs économiques et associatifs ?	5
Un vocabulaire parfois trop « techno » et des références d'initiés !.....	6
Une ambition émoussée ?.....	6
Et nos voisins, et nos partenaires ?	6
Quel avenir commun ?	6
En conclusion liminaire.....	7
Le Projet de territoire dans le détail	8
Une intercommunalité ancrée dans la proximité et la réalité du quotidien, au plus près des besoins de ses administrés ? Ou une intercommunalité tournée vers la stratégie et la planification ?	8
Peut-on résumer et cantonner l'attractivité de la CU au seul dynamisme économique ?	9
L'accessibilité par les transports et un habitat accueillant	10
Solidarité	11
Conclusion	12

Le Projet de territoire

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT, reconnaît la notion de projet de territoire :

« Art. 23. - Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, s'il en existe, et les communes de l'aire urbaine qui ne sont pas membres de ces établissements publics mais souhaitent s'associer au projet élaborent un projet d'agglomération. Ce projet détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources [...]

« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs [...] est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci. »

La loi n'impose aucune forme spécifique au document, ce qui explique la diversité de pratiques, de formes et de contenus.

Le projet de territoire constitue, pour un grand nombre de collectivités locales et leurs groupements, un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire leur action. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme.

L'ADCF a identifié plusieurs facteurs clés de succès du projet de territoire, tels que sa capacité à s'installer comme document de référence, son portage politique ou son élaboration *via* une démarche collaborative.

Même si la forme du document est libre, certains éléments sont récurrents : éditorial de la présidence, historique de la communauté, contexte territorial, diagnostic, enjeux du territoire, présentation de la stratégie et déclinaison de celle-ci sous forme de plan d'actions. Souvent présenté comme un document politique fédérateur, il prend parfois une forme pédagogique et peut devenir un fil rouge entre les élu.e.s et les directions, et renforcer l'identité communautaire.

Enfin, c'est autant la phase de construction (de 18 à 24 mois en général) que le document rédigé qui font le projet de territoire. Un document écrit dans une démarche de construction partagée prendra d'autant plus de valeur.

Observations d'ordre général :

Un document attendu pour un examen rapide

D'abord annoncé pour un examen par le CoDev en juin 2021, puis pour la fin 2021, c'est finalement à l'été 2022 que le document intitulé « Projet de territoire - Un territoire attractif où il fait bon vivre » nous est transmis pour un avis début septembre. Un délai très court, moins de trois semaines, en plein mois d'août, accordé au CoDev pour s'organiser en conséquence et tenter d'émettre un avis qualitatif, circonstancié et utile pour le territoire dans ses observations et ses recommandations.

Un document court mais encore en cours

Avec seulement 21 pages, et une mise en forme agréable la prise de connaissance du contenu, même si elle n'est pas toujours aisée, est finalement assez rapide. Toutefois, pour l'instant sans édito et sans introduction, la première lecture s'achève sur de vraies questions.

Un objectif à clarifier

Ayant produit une contribution et attendant sa publication, le CoDev s'est fait une certaine idée de ce qu'est et doit comporter un Projet de territoire. Or, la lecture du document qui lui a été remis ne correspond pas à cette attente. L'absence d'édito et d'introduction précisant l'objectif poursuivi à travers la publication de ce document, ce qu'il est censé contenir et ce qu'il a été décidé de ne pas y mettre n'ont, pas permis d'emblée, de **répondre au moins aux questions suivantes** :

- **Qui parle** (Mme la Présidente de la CU, le Bureau, le Conseil communautaire, le Président d'un groupe de travail) ?
- **A qui** (aux élus des communes, aux habitants et acteurs du territoire, à tout le monde) ?
- **D'où**, (du point de vue des élus communautaires, de l'administration, de l'intérêt général, des compétences communautaires, de la restitution d'une réflexion collective...) ?
- **De quoi** (du rôle de l'EPCI dans la construction du territoire, du Plus Grand Programme Commun Communautaire (PGPCC), des perspectives d'améliorations pour les habitants, des perspectives d'avenir à long terme, des modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques...) ?
- **Pour quoi** (pour mobiliser, pour réunir, pour valider, pour se compter...) ?
- **Comment** (à travers un document de 20 pages qui forcément **dit certaines choses** : liste sur 360° d'actions de la CU qui font relativement consensus, et **en tait d'autres**, mais lesquelles...? : le diagnostic, la participation des habitants et acteurs, les propositions non retenues, le détail des actions, les références à d'autres documents, comment cela va fonctionner, avec quels moyens, quel pilotage, quels indicateurs...) ?
- **Et après...** ?

C'est dans ce contexte plein d'incertitudes que le CoDev a produit une première série de remarques, dont certaines assez critiques, concernant notamment ce qui nous paraissent correspondre à des lacunes.

Fort heureusement, après avoir pris connaissance de cette première analyse et consciente de la difficulté pour le CoDev de produire un avis pertinent et utile sans disposer des réponses à ces questions, **Madame la Présidente a bien voulu nous éclairer à l'occasion d'une réunion de travail.**

Ainsi, **le Projet de territoire**, objet de notre avis se doit d'être considéré comme « **un document d'intentions de mandature** » soumis à l'approbation des élus communautaires. **C'est**, si nous avons bien compris, après l'approbation du Pacte de gouvernance, « **la profession de foi politique** » à **l'échelle intercommunale** que les candidats aux élections municipales et communautaires ne pouvaient évidemment pas proposer aux électeurs avant de connaître la composition **du conseil communautaire**. **Et**, au dire de l'administration, **les quatre axes retenus** pour décrire ce projet, à savoir : proximité des services, développement économique, attractivité et solidarité ont **vocation à structurer les travaux nécessaires pour sa réalisation**.

L'édito et l'introduction devraient notamment répondre à toutes ces questions.

Il s'agit donc d'un document nécessaire et qui répond globalement à son cahier des charges, mais dont nous pointons ci-après certaines limites qui appellent à la poursuite de la réflexion sur le Projet de territoire, comme sur l'organisation et la communication de la Communauté Urbaine pour assurer sa réalisation.

Un Projet fondé sur les compétences et la subsidiarité

Partir des compétences de la CU nous paraît à la fois légitime, souhaitable et opportun. Il y a, en effet, encore beaucoup à faire pour que l'ensemble des citoyens maîtrise la répartition des compétences, non seulement entre communes et EPCI, mais également avec le Département, la Région, l'Etat et l'Europe, voire à des échelles ou en fonction de problématiques particulières telles que le bassin versant ou l'axe Seine. A cet égard, le CoDev observe toutefois, que si ce Projet de territoire rappelle bien les compétences de la CU qui correspondent à des services à rendre aux administrés, il n'évoque qu'en filigrane celles qui renvoient à des responsabilités et des devoirs (PCAET, PLHI par exemple) de la CU vis-à-vis de la nation ou de l'humanité. Ce faisant, sur quels objectifs et avec quels moyens, quel accompagnement, la CU entend-elle mobiliser les habitants sur la sobriété ? Quelle visibilité donner aux résultats qualitatifs et quantitatifs atteints grâce à ces mobilisations ?

La démarche d'élaboration semble inexploitée

Certes, il est prévu d'évoquer la phase d'élaboration dans l'introduction à rédiger, mais le document n'y fait quasiment pas référence. Sans rappel du diagnostic initial et des grands enjeux propres à notre territoire, le document ne fait pas de lien entre les travaux préparatoires et les ressources mises à contribution d'une part et les thèmes retenus et les feuilles de routes proposées d'autre part. En l'état du document soumis au Conseil de développement, nous craignons que les participants aux ateliers ne s'interrogent sur leur utilité, ce qui augurerait mal de leur contribution future à la mise en œuvre.

Quel rôle pour les habitants et les acteurs économiques et associatifs ?

Si les communes sont omni présentes dans la concertation, la consultation des habitants, tout en évoquant leurs besoins, leurs attentes, est relativement absente. Comment seront-ils consultés, associés, mobilisés dans le temps et dans l'espace ? Et avec quels outils ? Il est très peu question, dans ce projet de territoire de la place qu'occuperont les habitants dans les processus de discussions et de décisions. La commune est définie comme la porte d'entrée pour l'utilisateur/l'habitant. Mais comment la CU va-t-elle traiter les besoins exprimés individuellement par les habitants auprès de la commune ? Comment la CU recueille-t-elle ses informations ? Comment entendre ceux qui ne frappent pas ou plus à la porte d'entrée ? Comment concevoir et partager les notions de biens communs et d'intérêt collectif ? Il est

pourtant fait mention "d'outil" pour passer l'information, mais quelle place pour le débat ?
Quel rôle éventuel pour le Conseil de développement ?

Un vocabulaire parfois trop « techno » et des références d'initiés !

Si par endroits le propos est presque trop limpide, certains passages sont formulés de telle manière qu'ils conviennent à un cercle d'initiés et non à la population générale, dans l'incapacité d'appréhender certains mots, concepts ou références (voir liste indicative en annexe). Ceci renforce le sentiment d'un document qui s'adresse plus à un public averti d'élus ou de l'administration qu'à l'ensemble des administrés. Il faudra envisager une version grand public du Projet de territoire.

Une ambition émoussée ?

Le territoire de GPS&O est à la fois vaste, polycentrique, hétérogène et contraint. Sa population est diverse et vit dans des conditions très variées. Ces spécificités mériteraient d'être au moins rappelées pour fonder le projet sur du concret et du vécu. Or, il n'est que très peu question des caractéristiques particulières du territoire, ce qui en fait sa singularité et, en conséquence, la manière dont il doit être appréhendé. Le parti pris d'un document synthétique a pour effet d'estomper la multiplicité et la mesure des difficultés auxquelles la CU est confrontée et esquive l'indispensable définition des priorités et de l'intensité des mesures à leur opposer. Si le projet de territoire n'est plus « stratosphérique » comme dans une version antérieure que nous n'avons pas eu à connaître, il nous semble ici encore trop immatériel et désincarné. En outre, le Projet de Territoire qui nous est proposé apparaît, tant au niveau du diagnostic que des perspectives, en retrait par rapport à certains documents stratégiques déjà produits et approuvés (PLUI, PLHI, PCAET...).

Et nos voisins, et nos partenaires ?

Par ailleurs, cette déclaration d'intentions ne donne pas le sentiment de se projeter hors de ses frontières, en particulier quant à ses interactions avec les territoires voisins ou connectés. Pourtant la CU est largement tributaire de son environnement institutionnel, mais aussi géographique, économique, social, éducatif, culturel.... Que l'on considère les marchés publics ou privés, les ressources humaines ou matérielles, les planifications, les contractualisations, les appels à projet et autres questions réglementaires en lien avec le Département, la Région et l'Etat. Quelle autonomie, quels partenariats, quelles concurrences entre territoires ?

Quel avenir commun ?

A ce stade, le Projet de territoire ne précise pas encore, les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les échéances, le champ des possibles, pour construire l'intercommunalité de demain.

Quels seront les biens communs défendus ou conquis (le climat, l'énergie, le sol, l'eau, les espaces, la sécurité, la démocratie, l'identité, le vivre ensemble, le bonheur...) à partager ?

Quelle sera la contribution de la CU à la lutte contre les inégalités territoriales, de genre, ou pour l'accès de chacun aux différents services, au très haut débit...?

De quelle connaissance systémique, accrue, open data, du territoire et de la vie de ses habitants disposerons-nous ?

Quelles capacités d'anticipation, d'adaptation et de résilience du territoire face au renouvellement qui s'accélère, des défis dans des domaines non maîtrisés ?

Quels indicateurs, quelle organisation mettre en place pour assurer le pilotage ?

Autant de questions qui interrogent encore ce Projet.

En conclusion liminaire

Le Projet soumis à l'avis du CoDev est un document de travail important, qui correspond à une étape de validation par le Conseil communautaire dans la construction du territoire. Son examen, montre qu'il reste un travail significatif à effectuer pour passer des intentions à la formalisation, la définition des conditions d'élaboration, de mise en œuvre et de pilotage qui importent autant, sinon plus, que la destination. D'ores et déjà, trois points de vigilance à souligner :

- Le partage, l'adhésion, **la participation citoyenne** le plus en amont possible à l'élaboration et la mise en œuvre du Projet seront déterminants pour son bon aboutissement et sa réussite.
- Il paraît indispensable de se doter ici d'un **projet agile**, en capacité d'intégrer rapidement les évolutions environnementales, économiques et sociales à toutes les échelles.
- En soutien au Projet, et particulièrement sur les deux premiers points évoqués ci-dessus, une **communication communautaire dédiée** doit contribuer par une information régulière, à la fois globale et ciblée, à créer et maintenir la dynamique de projet et renforcera l'identité du territoire et le partage du sentiment de communauté de destin.

Le Projet de territoire dans le détail

Une intercommunalité ancrée dans la proximité et la réalité du quotidien, au plus près des besoins de ses administrés ? Ou une intercommunalité tournée vers la stratégie et la planification ?

L'un n'étant pas antinomique de l'autre, le CoDev s'interroge néanmoins sur les choix clairs de la communauté urbaine et en particulier sur la manière dont la proximité, à travers les compétences obligatoires, est mise en œuvre afin d'offrir un service de qualité aux habitants de GPS&O.

À cette question et dans son premier chapitre, si la CU semble vouloir répondre positivement à l'exigence de proximité, il apparaît qu'elle ne s'en donne pas véritablement les ambitions outre les obligations légales.

1- Quid des compétences facultatives et optionnelles ?

2- une interco qui n'appuie son intervention de proximité qu'à travers ses compétences obligatoires

3- Une CU qui s'appuie sur les communes comme portes d'entrée sans être en relation directe avec les administrés. Ce qui n'est pas sans affecter :

- L'identité et la visibilité de la CU
- Les relations entre les communes et les administrés en cas de défaillance de l'intercommunalité
- Le traitement des dossiers des usagers par la CU considérant la chaîne de diffusion de l'information

Cet engagement de la CU à travers son projet de territoire en matière de proximité nécessite une organisation clairement définie entre les communes et la CU à des échelles différentes : administration, politique et partenaires tiers (syndicat, association et autres collectivités).

La question de l'évaluation de la satisfaction du public est posée sans jamais en dire les modalités, les moyens et les outils.

La feuille de route présente de nombreuses résolutions, mais sans modalités de mise en œuvre, ni prospective calendaire, et sans identifier les moyens humains, matériels et financiers pour ce faire... Ce qui s'apparente à des vœux sans contraintes aucune.

Enfin, la communauté urbaine prévoit d'adapter ses orientations de fonctionnement et d'investissements grâce à une anticipation des facteurs de changements (météorologique, numérique...). Cette volonté d'anticipation est un élément primordial et à saluer, mais il soulève des questions, une fois encore, sur les modalités de veille et de mise en application. Mais de quels facteurs précis s'agit-il ? Comment la CU se mettra-t-elle en veille ? Comment décide-t-elle d'anticiper... ?

Recommandation du CODEV : La proximité du service au public s'incarne pour une intercommunalité dans le choix de ses compétences optionnelles et facultatives mais aussi dans son rapport direct à l'utilisateur. Vouloir la proximité et garantir l'intervention de la CU auprès de la population c'est faire le choix d'une relation directe par un maillage territorial physique. C'est faire le choix du numérique pour tous et partout afin de garantir l'accès aux droits mais aussi aux services proposés par la CU. C'est aussi faire le choix d'une communication digitale au plus près des foyers sur l'actualité et sur l'offre de services déployés par la CU.

Le CoDev juge la stratégie des communes comme portes d'entrée souhaitable mais insuffisante et plaide pour un engagement accru auprès des administrés. La plus grande communauté urbaine de France ne peut se satisfaire de vivre dans l'ombre de ses communes membres.

Peut-on résumer et cantonner l'attractivité de la CU au seul dynamisme économique ?

Ce paragraphe prend le prisme de l'attractivité, par le seul angle du développement économique, alors que le cadre de vie, l'offre de services, les équipements ou encore l'attractivité par l'offre résidentielle, semblent oubliés ou relégués.

Bien qu'il soit fait mention du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), d'Action Cœur de Ville (ACV) ou de Petites Villes de Demain (PVDD), ces programmes ne sont pas détaillés ou mis en cohérence avec un projet d'ensemble. La centralité par exemple : La CU dispose, du fait de son étendue territoriale, de plusieurs centres (Mantes / Les Mureaux / Poissy-Conflans). Aucune stratégie cohérente de développement n'est détaillée autour de ces axes. Plus encore, le développement réel du territoire, montre un développement en dehors de toute stratégie, où les offres commerciales (exemple Buchelay) sont encouragées, et viennent concurrencer ou tuer le commerce de centre-ville (par exemple celui qu'on dit vouloir développer dans le programme ACV de Mantes). Idem pour l'offre résidentielle (aucun projet à Poissy, alors que des milliers de m² ont été développés en face, à Carrières-S/Poissy).

La concertation est évoquée au détour d'une phrase qui mériterait d'être clarifiée "*ambition claire de développer notre territoire avec et pour ses habitants, dans un cercle vertueux relocalisé*". Oui mais comment ? Relocalisé, ça signifie quoi ?

"Sans réserve, l'accueil de toutes les entreprises qui contribuent à créer de l'emploi" est une phrase étonnante, car elle symbolise le risque d'une concurrence commerciale, où le commerce de centre-ville meurt au profit des axes commerciaux (Buchelay ; Aubergenville/Flins ; Orgeval). Pourtant, la CU identifie bien le problème (page 12) et explique que la "stratégie d'offre commerciale à l'échelle communautaire permettra de répondre aux préoccupations souvent exprimées par les maires, qui font face à des marges de manœuvre parfois faibles face aux grands projets commerciaux qui s'imposent parfois sur le territoire au mépris des efforts engagés dans la revitalisation des villes centres et des centres bourgs". Ces deux notions semblent s'opposer et une cohérence devrait être trouvée ou précisée pour mieux lier l'idée de la centralité et celle de l'emploi.

Le tourisme, la culture et le sport, sont évoqués mais ils manquent de précision, d'ambition. Par exemple l'outil d'Office du Tourisme intercommunal est évoqué, mais sans indiquer de véritable stratégie touristique autour de la Seine. Même si un paragraphe est réalisé sur la Seine, il mériterait d'être plus développé et y inscrire une stratégie autour de ce véritable atout du territoire.

Recommandation du CODEV : l'attractivité du territoire doit être traduite par des actions visant à développer le cadre de vie. A l'heure où la crise sanitaire semble avoir changé les attentes des Français, les centralités du territoire doivent être précisées par le projet de territoire et le CoDev propose d'y inscrire des actions visant à renforcer ces centralités.

L'accessibilité par les transports et un habitat accueillant

Le fait de traiter dans une même thématique « les transports » et « l'habitat » est un choix, mais ces deux thématiques importantes pour les habitants pourraient être séparées afin d'être mieux détaillées. D'ailleurs, le lien entre les deux thématiques n'est pas évident à la lecture. De plus, cette fusion des deux conforte le constat d'un territoire soumis à d'importants mouvements pendulaires et appuie le cliché « des villes dortoirs ».

- Transports :

Le projet est orienté essentiellement autour d'EOLE. Mais qu'en est-il des transports existants ? Des menaces actuelles sur les trains directs Normands depuis Mantes ? Des difficultés de la rive droite avec la ligne J via Conflans ? du RER A de Poissy-Achères ? Et donc plus globalement de l'offre inégale entre les territoires ?

Si une phrase importante est bien présente dans le document (Page15), cette partie, qui concerne le quotidien de nombreux habitants et travailleurs du territoire, mériterait d'être davantage développée dans le document :

"maillage territorial pour qu'il s'inscrive au-delà du projet EOLE et de ses quartiers gares, et une réflexion approfondie doit être menée sur les liaisons entre les communes (...)"

Par ailleurs, voilà bien un domaine qui requiert une veille permanente et une actualisation fréquente des orientations. La voiture et la trottinette électriques actuelles ne sont sans doute pas définitivement les véhicules individuels du futur pour tous !

- Habitat :

L'offre de logement abordable est inégalement répartie, c'est un constat fort du territoire, comme beaucoup de territoires Franciliens. Cette thématique, qui fait partie des compétences de la CU, pourrait être précisée au travers d'une stratégie intercommunale sur le rééquilibrage notamment au travers de la loi SRU.

L'habitat indigne et les OPAH sont évoquées. C'est une très bonne chose, mais quel est le rôle de la CU ? Quelle est son ambition ? Quelle articulation entre les villes et la CU ?

D'autres points importants sont évoqués, mais là encore sans précision, sans ambition marquées (Zéro Artificialisation Net ou bien la révision du PLHI).

Recommandation du CODEV : L'hétérogénéité du territoire, qui se retrouve dans l'offre de transport tout comme dans l'habitat, mériterait d'être rappelé et d'être au centre des actions. Le CoDev soutient l'ambition d'un accès équitable aux transports et sa déclinaison à travers le Plan local de mobilité.

Le CoDev encourage la CU à renforcer une meilleure répartition de l'offre d'habitat abordable sur le territoire, à travers l'application et la révision du PLHI.

Solidarité

C'est un paragraphe qui manque de contenu pour apporter des réponses au contexte actuel. Bien que la solidarité ne fasse pas partie des compétences de la communauté urbaine et même si le document traite de la thématique environnementale, le document pourrait développer des solutions concrètes à destination des habitants.

La lecture de cette partie du document annonce des ambitions très fortes, mais qui mériteraient d'être plus détaillées. Par exemple, celle très ambitieuse de *"faire cohabiter et grandir ensemble les générations, les communautés, les ouvriers et les cadres, créer du lien entre l'urbain et le rural, mixer les fonctions de notre territoire"*. Au risque de paraître pour un vœu pieux.

Recommandation du CODEV : La crise sanitaire a vu se développer localement de nombreuses initiatives solidaires à destination des habitants les plus fragiles. Bien que cette compétence ne soit pas celle de l'intercommunalité, le CoDev approuve totalement la proposition indiquée par la CU de soutenir les projets et initiatives contribuant au mieux vivre ensemble par les politiques de soutien aux communes et associations.

Le CoDev propose de mettre en valeur ces initiatives à l'échelle du territoire et de leur donner de la visibilité pour toucher le plus grand nombre. Le CoDev à cet effet reste à la disposition de la CU pour concrétiser la mise en œuvre de sa plateforme Territoire Solidaire

Conclusion

Le CoDev constate, à la première lecture du document, l'absence d'une présentation du ou des objectifs poursuivis par sa publication, ainsi que l'absence de liens qui rappellent la démarche engagée, en particulier avec la participation de nombreux acteurs du territoire, et susceptible de justifier les priorités retenues.

La rencontre avec la Présidente et l'administration de GPS&O a permis de préciser que les interrogations du CoDev trouveraient, en conséquence, leurs réponses dans l'édito et l'introduction à venir.

Un des principaux intérêts d'un projet de territoire est de permettre une vision d'ensemble, de cerner les enjeux, de comprendre comment s'articulent les différents axes stratégiques, pour partager et piloter sa réalisation en évitant notamment les effets de fonctionnement en silos. Dans cette perspective, l'articulation entre les quatre axes du projet reste à préciser.

Un des principaux axes que le CODEV retient est la volonté d'une coopération renforcée entre les communes et la communauté urbaine. Si le CODEV salut la démarche de travail conjoint entre les deux échelles de collectivités, il préconise d'intensifier la collaboration avec les habitants et usagers du territoire.

A ce titre, les efforts de communication de la communauté urbaine à destination de ces derniers sont évidemment une nécessité dans l'accomplissement du Projet. Une communication adaptée et à forte pédagogie permettront aux habitants de mieux comprendre les enjeux et les objectifs poursuivis.

La réussite d'un tel projet passe également par des modalités de mises en œuvre, de coût des mesures et actions, de calendrier et de priorisation, mais également par des procédures d'évaluation. Raison pour lesquelles ce document ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais bien l'ouverture vers une dimension programmatique des différents axes en lien avec les documents de planification en cours de réalisation.

Par ailleurs, ce document doit avoir vocation à évoluer dans le temps considérant les facteurs exogènes à la communauté urbaine : la compréhension des administrés, les aléas climatiques, les restrictions budgétaires, la fiscalité, les hausses significatives de l'énergie, des matériaux sont autant de facteurs à prendre en considération dans la mise en œuvre des orientations. Aussi, ce projet doit affirmer la manière dont il est envisagé de travailler à son actualisation face à ces défis. La question du suivi et de son évaluation doit, une fois de plus, être posée.

Enfin, la vraie gageure, au-delà des observations du CoDev de ce jour, réside dans la volonté de la CU de GPS&O à continuer d'ancrer son projet dans la réalité du territoire et le vécu de ses habitants, mais aussi de faire face aux grands changements environnementaux et sociétaux à venir. A cet égard, nous sommes convaincus que sa capacité à partager et à adapter ses objectifs et ses moyens pour naviguer avec agilité parmi les aléas économiques, urbains et sociaux seront déterminants pour l'avenir du territoire et le bien vivre ensemble de ses habitants.